



## Convention internationale du 29 novembre 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures

RS 0.814.289; RO 1988 1242

### Champ d'application le 12 juillet 2017, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Congo (Kinshasa)	19 mai 2014 A	19 mai 2014
Etats-Unis <sup>a b</sup> Commonwealth	21 février 1974	6 mai 1975
des Iles Mariannes du Nord	4 novembre 1986	4 novembre 1986
Guam	9 septembre 1975	6 mai 1975
Iles Vierges américaines	9 septembre 1975	6 mai 1975
Porto Rico	9 septembre 1975	6 mai 1975
Samoa américaines	9 septembre 1975	6 mai 1975
Togo	10 octobre 2016 A	8 janvier 2017

<sup>a</sup> Le procédé de rétrocession par étapes de la Zone du Canal du Panama convenu en 1977 entre les Etats-Unis d'Amérique et le Panama s'est achevé le 31 décembre 1999. A partir de cette date, le Panama exerce la pleine souveraineté sur la Zone du Canal et le Canal lui-même.

<sup>b</sup> Le régime des territoires sous tutelle américaine des Iles pacifiques a été terminé pour les Iles Marshall le 21 octobre 1986, pour la Micronésie le 3 novembre 1986 et pour Palaos, le 1<sup>er</sup> octobre 1984 par Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU n° 683 (1990) et 956 (1994).

<sup>1</sup> La présente publication modifie (Etats-Unis) et complète celles qui figurent au RO 1988 1242, 1989 1174, 2003 2446, 2007 5201 et 2012 875.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

